



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des enquêtes publiques
et des installations classées
AXR **68SIS07016**

ARRÊTÉ
Du 9 janvier 2019
portant création d'un secteur d'information sur les sols
Commune de RIEDISHEIM

Le préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- VU** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Haut-Rhin ;
- VU** la consultation des communes et des EPCI ;
- VU** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1^{er} juin 2018 ;
- VU** les observations du public recueillies du 10 juin 2018 au 11 août 2018 inclus ;
- VU** le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Haut-Rhin ;

CONSIDÉRANT que les activités exercées sur le site visé en annexe, sont à l'origine de pollution des milieux ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols situé 55 rue de la Hardt et référencé sous le numéro **68SIS07016**, est créé sur la commune de Riedisheim. Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Il est également publié sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

- <http://www.haut-rhin.gouv.fr> , rubrique « actualités », onglet « Secteur d'Information sur les Sols ».

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Riedisheim.

Article 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Haut-Rhin.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire et le président d'établissement public de coopération intercommunale compétent le cas échéant, en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, dont le territoire est concerné par un projet de création d'un secteur d'information des sols, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Colmar, le 9 janvier 2019

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Christophe MARX

Délais et voie de recours :

En vertu de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification.



Identification

Identifiant	68SIS07016
Nom usuel	Entrepôts HIEBEL
Adresse	55 rue de la Hardt
Lieu-dit	
Département	HAUT-RHIN - 68
Commune principale	RIEDISHEIM - 68271

Caractéristiques du SIS La société les Entrepôts HIEBEL est spécialisée dans le stockage, le reconditionnement et la redistribution de produits chimiques. L'arrêté préfectoral du 31/07/1963 puis du 07/01/1997 l'autorise à exploiter des installations de stockage, de reconditionnement et de redistribution de produits chimiques. Entre 1999 et 2009, après l'évolution de ses activités, l'établissement appartenait au régime de la déclaration pour le même type d'activité. En 2009, le site a complètement cessé son activité de stockage de produits chimiques. Depuis, seul du stockage inerte était présent sur site. Le 16 décembre 2014, l'exploitant a déposé une déclaration de cessation d'activité du site.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

Observations L'exploitant a envoyé sa notification de cessation d'activité le 16 décembre 2014. Les mesures de mise en sécurité, prises par l'exploitant, sont les suivantes :

- L'accès au site est interdit ;
- Suppression du risque d'incendie ou d'explosion (coupure de l'électricité excepté pour la société Batichoc, aucun stockage résiduel de produits combustibles et coupure de l'arrivée de gaz) avec conservation des extincteurs;
- dégazage et enlèvement des cuves et réservoirs.

Les déchets du site (contenants vides) ont été évacués par les clients.

Selon l'ARS, le site se trouve en dehors de tout périmètre des captages d'eau potable. Cependant, une nappe phréatique est située à faible profondeur (entre 5 et 10 mètres) sous le site des Entrepôts Hiebel.

La notification comporte des investigations dans les sols:

- Métaux lourds toxiques: présence de Cadmium, Cuivre, Plomb, Nickel, sur une profondeur de 0 à 1.5 mètres et anomalie en zinc ;
- Minéraux: présence de Potassium, Sodium, et de Soufre;
- Hydrocarbures C10-C40: identifiés, teneurs 189mg/kg;
- Hydrocarbures C5-C10: identifiés;
- Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP): recense des HAP volatils (phénanthrène) et non volatils.
- Benzène Toluène Ethylbenzène Xylène (BTEX): mis en évidence;
- Autres composés: sont recensés des Chlorures, des Sulfates et de l'Azote nitrique;

Des investigations complémentaires restent nécessaires, afin de connaître l'impact de l'activité sur les eaux souterraines.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	68.0145	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=68.0145
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	67.2204	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=67&champEtablNumero=2204

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1027557.0 , 6748876.0 (Lambert 93)

Superficie totale 13273 m²

Perimètre total 671 m

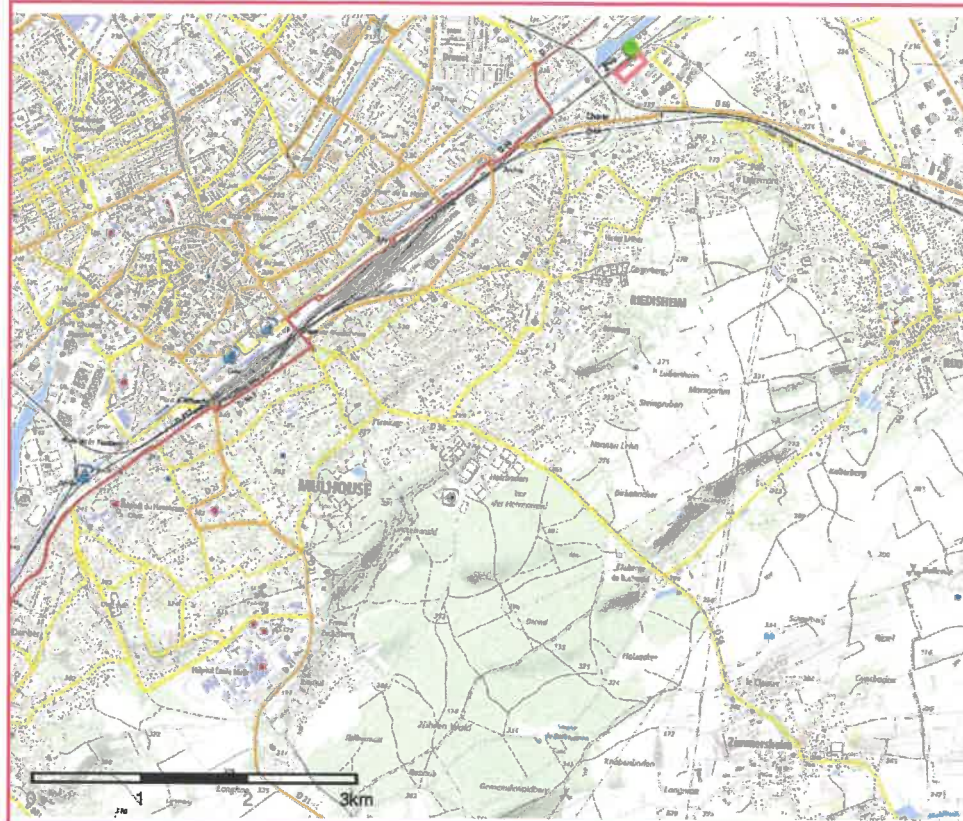
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire 17/05/2017

Commune	Section	Parcelle	Date génération
RIEDISHEIM	AV	77	03/04/2018
RIEDISHEIM	AV	78	03/04/2018
RIEDISHEIM	AV	79	03/04/2018
RIEDISHEIM	AV	80	03/04/2018

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 68SIS07016



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 68SIS07016

